

# Le Mérite québécois en sécurité civile 2001

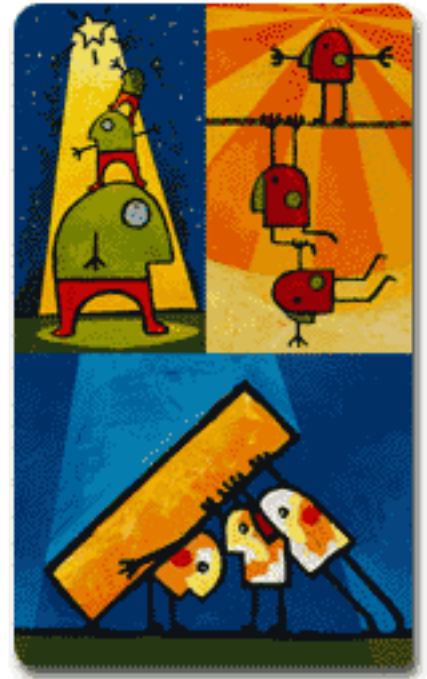
- [Communiqué de presse](#)

## Quatorze lauréats et mentions d'honneur :

- [Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal](#)
- [Réseau des services aux personnes sinistrées de la CUM](#)
- [Monsieur François Masson](#)
- [Ville de Vaudreuil - Dorion](#)
- 

### [Comité de sécurité civile de Saint-Anselme](#)


- [Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Ville de Rouyn-Noranda](#)
- [Noranda inc., fonderie Horne](#)
- [Comité conjoint de planification des mesures d'urgence \(CCPMU\) Asbestos - Danville](#)
- [Métallurgie Magnola inc.](#)
- [Sécurité publique de Sainte-Brigitte-de-Laval](#)
- [Madame Danielle Thomassin](#)
- [Monsieur Michel Vallée](#)
- [Ville de Boucherville](#)
- [L'Organisation municipale de sécurité civile \(OMSC\) de la Ville de Saint-Antoine](#)



---

## Lien pertinent

- [Comment soumettre une candidature ?](#) (jusqu'au 2 mars 2001)

 2001-08-02 11:11

## Cinquième édition du Mérite québécois de la Sécurité civile

**Sainte-Foy, le 4 mai 2001** —Le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, a procédé aujourd’hui à la remise des prix du Mérite québécois de la sécurité civile. Lors de cette cérémonie, qui avait lieu à l’Assemblée nationale, neuf mérites et cinq mentions d’honneur ont été remis par le ministre.

Dans son allocution d’ouverture, M. Ménard a déclaré « être fier en tant que ministre de la Sécurité publique du Québec, d’honorer des hommes et des femmes, des entreprises et des organismes publics pour leur contribution exceptionnelle en sécurité civile ».

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le Mérite québécois de la sécurité civile reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l’objet de cette reconnaissance.

La catégorie **Planification et prévention** met en lumière l’apport d’un organisme ou d’une personne qui s’est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d’urgence.

La catégorie **Intervention et rétablissement** rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie **Formation et communications** souligne, quant à elle, l’apport d’une personne ou d’une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l’information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n’a pas manqué de rappeler l’importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l’effort et l’engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l’un des maillons qui permettra d’établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

## LISTE DES LAURÉATS ET LAURÉATES

### MÉRITES

#### CATÉGORIE PLANIFICATION ET PRÉPARATION

Le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal, le Réseau des services aux personnes sinistrées de la CUM** et **M. François Masson** en reconnaissance de la qualité

exceptionnelle de leur esprit d'initiative et de concertation démontrée dans la planification des mesures d'urgence pour son Projet d'intervention adaptée en mesure d'urgence, volet personnes handicapées et personnes à mobilité réduite.

## **CATÉGORIE INTERVENTION ET RÉTABLISSEMENT**

La **Ville de Vaudreuil–Dorion** en reconnaissance de la qualité des services rendus à la population et de la compétence démontrée dans l'application des mesures d'urgence lors de l'incendie de l'usine Les Produits chimiques Regent, le 16 juillet 2000.

Le **Comité de sécurité civile de Saint-Anselme** en reconnaissance de son esprit d'initiative remarquable et de sa gestion efficace de ses interventions à la suite de la tempête de neige, de vent et de grésil du 18 décembre 2000 qui a provoqué une importante panne électrique.

## **CATÉGORIE FORMATION ET COMMUNICATION**

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Ville de Rouyn–Noranda** en reconnaissance de son esprit d'initiative et de son dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les risques et les conséquences d'une fuite majeure de produits chimiques.

L'entreprise **Noranda inc., fonderie Horne** en reconnaissance de son soutien et de son leadership dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation.

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence (CCPMU) Asbestos–Danville** et en reconnaissance de son esprit d'avant-garde et de son dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les mesures d'urgence à suivre en cas d'accident industriel majeur à l'usine Magnola.

L'entreprise **Métallurgie Magnola inc.** en reconnaissance de son soutien et de son leadership dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation.

## **MENTIONS**

### **CATÉGORIE PLANIFICATION ET PRÉPARATION**

La **Sécurité publique de Sainte-Brigitte-de-Laval, Mme Danielle Thomassin et M. Michel Vallée** en reconnaissance de leur esprit novateur et d'initiative dans la planification et la mise en œuvre du système de télésurveillance de la rivière Montmorency – Phase I.

La **Ville de Boucherville** en reconnaissance de son esprit de concertation et d'initiative dans la planification et la réalisation d'un exercice de gestion de son centre de coordination et d'un site de sinistre.

## **CATÉGORIE FORMATION ET COMMUNICATION**

L'**Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) de la Ville de Saint-Antoine** en reconnaissance de son esprit novateur et d'initiative dans la réalisation d'outils de communication afin d'informer ses citoyens sur les différents aspects touchant la prévention des sinistres.

- [Lauréats et lauréates](#)

**Québec, le vendredi 4 mai** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** a reçu cet honneur dans la catégorie *Planification et préparation*, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle de son esprit d'initiative et concertation démontrée dans la planification des mesures d'urgence pour son *Projet d'intervention adaptée en mesures d'urgence, volet personnes handicapées et personnes à mobilité réduite*.


Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

 2001-05-09 14:46

**Québec, le vendredi 4 mai** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** a reçu cet honneur dans la catégorie *Planification et préparation*, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle de son esprit d'initiative et concertation démontrée dans la planification des mesures d'urgence pour son *Projet d'intervention adaptée en mesures d'urgence, volet personnes handicapées et personnes à mobilité réduite*.


Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

 2001-05-09 14:44

**Québec, le vendredi 4 mai** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal** a reçu cet honneur dans la catégorie *Planification et préparation*, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle de son esprit d'initiative et concertation démontrée dans la planification des mesures d'urgence pour son *Projet d'intervention adaptée en mesures d'urgence, volet personnes handicapées et personnes à mobilité réduite*.


Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec .»

 2001-05-09 14:44

**Québec, le vendredi 4 mai** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement la **Ville de Vaudreuil–Dorion** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

La **Ville de Vaudreuil–Dorion** a reçu cet honneur dans la catégorie *Intervention et rétablissement*, en reconnaissance de la qualité des services rendus à la population et de la compétence démontrée dans l'application des mesures d'urgence à la suite de l'incendie de l'usine *Les produits chimiques Regent* en juillet 2000.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

**Québec, le vendredi 4 mai** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Comité de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Anselme** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Comité de sécurité civile de la municipalité de Saint-Anselme** a reçu cet honneur dans la catégorie *Intervention et rétablissement*, en reconnaissance de son esprit d'initiative remarquable et de la gestion efficace de ses interventions à la suite d'une panne électrique majeure le 18 décembre 2000.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence la Ville de Rouyn–Noranda et Noranda inc./Fonderie Horne** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Ville de Rouyn–Noranda et Noranda inc./Fonderie Horne** a reçu cet honneur dans la catégorie *Formation et communication*, en reconnaissance de l'esprit d'initiative et de son dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les risques et les conséquences d'une fuite majeure de produits chimiques.


Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

 2001-05-09 14:45

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence la Ville de Rouyn–Noranda et Noranda inc./Fonderie Horne** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Ville de Rouyn–Noranda et Noranda inc./Fonderie Horne** a reçu cet honneur dans la catégorie *Formation et communication*, en reconnaissance de l'esprit d'initiative et de son dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les risques et les conséquences d'une fuite majeure de produits chimiques.


Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

 2001-05-09 14:46

Québec, le vendredi 4 mai 2001 — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Municipalité de Asbestos–Danville et Métallurgie Magnola inc.** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Municipalité de Asbestos–Danville et Métallurgie Magnola inc.** a reçu cet honneur dans la catégorie *Formation et communication*, en reconnaissance de l'esprit d'initiative et du dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les mesures d'urgence à suivre en cas d'accident industriel majeur à l'usine Magnola.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

## **Le Comité conjoint de planification des mesures d'urgence d'Asbestos-Danville s'illustre**

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Municipalité de Asbestos–Danville et Métallurgie Magnola inc.** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

Le **Comité conjoint de planification des mesures d'urgence de la Municipalité de Asbestos–Danville et Métallurgie Magnola inc.** a reçu cet honneur dans la catégorie *Formation et communication*, en reconnaissance de l'esprit d'initiative et du dynamisme dans la planification, la conception et la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des intervenants et de la population sur les mesures d'urgence à suivre en cas d'accident industriel majeur à l'usine Magnola.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.


La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des

maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

 2001-05-09 14:43

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement la **Sécurité publique de Sainte-Brigitte-de-Laval** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

La **Sécurité publique de Sainte-Brigitte-de-Laval** a reçu cet honneur dans la catégorie *Planification et préparation*, en reconnaissance de son esprit novateur et d'initiative dans la planification et la mise en œuvre de son *Système de télésurveillance de la rivière Montmorency*.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

Le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement la **Ville de Boucherville** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

La **Ville de Boucherville** a reçu cet honneur dans la catégorie *Planification et préparation*, en reconnaissance de son esprit de concertation et d'initiative dans la planification d'un exercice de gestion de son centre de coordination et d'un site de sinistre.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

## **L'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Saint-Antoine reçoit une mention d'honneur**

**Québec, le vendredi 4 mai 2001** — M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, était heureux d'honorer officiellement l'**Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Saint-Antoine** lors de la cinquième remise des prix du *Mérite québécois de la sécurité civile* qui avait lieu aujourd'hui à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale.

L'**Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Saint-Antoine** a reçu cet honneur dans la catégorie *Formation et communication*, en reconnaissance de l'esprit novateur et d'initiative démontrée dans la réalisation d'outils de communication (dépliant et calendrier) afin d'informer leurs citoyens sur les différents aspects touchant la prévention des sinistres.

Instauré en 1997 par le ministère de la Sécurité publique, le *Mérite québécois de la sécurité civile* reconnaît les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, par un groupe bénévole, par une entreprise ou un organisme public, à but non lucratif ou communautaire. Trois catégories de lauréats sont l'objet de cette reconnaissance.

La catégorie *Planification et prévention* met en lumière l'apport d'un organisme ou d'une personne qui s'est distingué par son engagement au mieux-être de la collectivité, par la planification et la préparation de ses mesures d'urgence.

La catégorie *Intervention et rétablissement* rend hommage à des personnes ou des organismes qui, par leurs actions et la gestion efficace de leurs interventions lors de sinistre ou lors du retour à la normale, contribuent à la sécurité des personnes.

La catégorie *Formation et communication* souligne, quant à elle, l'apport d'une personne ou d'une organisation qui a déployé des efforts particuliers pour la formation du personnel en sécurité civile, la communication et l'information du public.

À la fin de la cérémonie, le ministre Ménard n'a pas manqué de rappeler l'importance des récompenses attribuées par son Ministère : « En plus de souligner l'effort et l'engagement de gens qui œuvrent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, cette initiative est l'un des maillons qui permettra d'établir une véritable culture de sécurité civile au Québec. »

# Le Mérite québécois en sécurité civile 2001

- [Qui peut soumettre une candidature?](#)
  - [Le jury et l'attribution des prix](#)
  - [Les conditions d'admissibilité](#)
  - [Comment soumettre une candidature?](#)
  - [Les éléments du dossier de candidature](#)
- 

## Qui peut soumettre une candidature?

Une personne, un groupe, une entreprise ou un organisme peuvent soumettre leur propre candidature ou en proposer une autre.



Il est possible pour les membres d'un corps policier, le personnel des services d'incendie et les constables spéciaux ayant exécuté une action de sécurité civile de soumettre leur candidature.

Plus d'une candidature peut être soumise aux membres du jury. Dans ce cas, un dossier complet et distinct devra être déposé pour chaque candidature. Un même candidat peut être présenté pour chacune des catégories. Toutefois, une fiche de candidature devra être remplie pour chaque réalisation.

## Le jury et l'attribution des prix

Les dossiers de candidature seront évalués par un jury indépendant composé de personnes provenant de divers organismes publics ou parapublics. La composition du jury est déterminée par le sous-ministre associé de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Trois lauréats par catégorie peuvent être honorés. Lors de la remise des mérites, en mai prochain, une plaque sera décernée aux lauréats de chacune des catégories.

## Les conditions d'admissibilité

Les personnes ou groupe de personnes candidates doivent résider au Québec.

Les entreprises ainsi que les organismes publics et parapublics (MRC, communauté urbaine et municipalité), les organismes à but non lucratif et communautaires doivent avoir une adresse

d'affaires au Québec et y travailler depuis au moins cinq ans.

Les activités présentées doivent avoir été réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000.

Le dossier de candidature doit être complet.

Le dossier de candidature doit avoir été déposé dans les délais fixés.

Les membres du jury ne peuvent pas soumettre de candidatures.

## Comment soumettre une candidature?

Déterminez la catégorie pour laquelle vous désirez soumettre la candidature d'une personne ou d'un groupe de personnes, d'une entreprise, d'un organisme public ou parapublic, à but non lucratif ou communautaire soit :

- Planification et préparation;
- Intervention et rétablissement;
- Formation et communication.

Assurez-vous que la candidature soumise correspond aux critères d'admissibilité propres à la catégorie choisie.

Remplissez la *Fiche de présentation* ci-jointe et répondez aux questions de la section questionnaire.

Seuls les originaux des dossiers de candidature seront admissibles et présentés au jury. Seuls les membres du jury et le secrétariat du *Mérite québécois de la sécurité civile* auront accès aux dossiers de candidature.

## Les éléments du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La **fiche de présentation** dûment remplie et signée;
- Les réponses au **questionnaire** dactylographiées à double interligne sur format lettre (8 1/2 po X 11 po).

**Note :** L'information doit être concise; les annexes sont superflues.

### Questionnaire

#### 1. Besoins du milieu

En quoi cette réalisation se distingue-t-elle de celles habituellement observées ou attendues dans le

milieu?

## **2. Description**

Décrivez la réalisation et les tâches accomplies en démontrant comment elles répondent aux objectifs du mérite pour lequel la candidature est présentée.

## **3. Incidence et rayonnement**

Expliquez les niveaux d'initiative et d'autonomie démontrées par le candidat dans la mise sur pied et l'accomplissement de sa réalisation.

Expliquez dans quelle mesure la réalisation est conforme ou non aux principes et aux méthodes véhiculés par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI).

Commentez le degré de collaboration développée et exercée avec les partenaires par le candidat lors de cette réalisation.

Dans quelle mesure cette réalisation peut servir de modèle et quel effet a-t-elle eu dans le milieu?

## **4. Effort financier**

Précisez, s'il y a lieu, l'effort financier du candidat par rapport au coût total de la réalisation.

## **5. Autres considérations**

Mentionnez les autres considérations soutenant le mérite du travail ou de la réalisation.

**Note :** Les réponses doivent être dactylographiées à double interligne et ne pas dépasser une page 8 1/2 po x 11 po.

## **Les Lauréats 2000**

### **Catégorie Prévention**

- Comité mixte municipal-industriel (CCMI) de l'Est de l'Île-de-Montréal

### **Catégorie Préparation**

- Comité intermunicipal des mesures d'urgence d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette
- Ville de Normandin

- Ville de Rouyn-Noranda
- Comité conjoint de planification des mesures d'urgence (CCPMU) Asbestos - Danville JEMP

### **Catégorie Intervention**

- Ville de Mont-Saint-Hilaire
- Les citoyens de Lac-Nominingue et leur municipalité

### **Les Mentions 2000**

#### **Catégorie Prévention**

- Ville de Saint-Constant
- Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, Service des travaux publics

#### **Catégorie Préparation**


- Ville d'Anjou
- MRC Thérèse-de-Blainville
- Comité de gestion de la rivière Ouareau
- Municipalité de Sainte-Ursule
- Le Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal
- Le réseau des communicateurs de la CUM
- Bell Canada

Note : Le dossier de candidature devait nous parvenir au plus tard le **2 mars 2001 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

---

#### **Lien pertinent**

- [Historique du Mérite](#)

 2001-05-04 10:56



Bibliothèque nationale  
du Québec

## COLLECTION DES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES du gouvernement du Québec

### **Lien externe à la publication**

Vous avez sélectionné un lien pointant vers une ressource externe à la publication. Pour accéder aux liens externes utilisez directement le site de l'éditeur